



Une voix pour la nature

Bretagne Vivante sepnb

6 rue de la Ville en Pierre

44000 Nantes

tél. 02 40 50 13 44

nantes@bretagne-vivante.org

www.bretagne-vivante.org

**A l'attention de Monsieur
Jean-François Dumont,
Commissaire enquêteur**

Hôtel de ville d'Ombrée d'Anjou
4 rue A. Gaubert et S. Micolau
BP 70024
49420 OMBRÉE D'ANJOU

pref-enqpub-metabioenergies-combree@maine-et-loire.gouv.fr

À Nantes, le 30 novembre 2020

Objet : Enquête publique "Ombrée d'Anjou - société Méta Bio Energies - plan d'épandage"
Demande de prolongation

Monsieur le Commissaire enquêteur,

Vous avez été désigné pour diligenter l'enquête publique ouverte par arrêté interpréfectoral DIDD/BPEF/2020 n°211 du 8 octobre 2020, en mairie d'Ombrée d'Anjou, sur la demande présentée par la SAS META BIO ENERGIES dans le cadre de la mise en place du plan d'épandage de son unité de méthanisation. Cette enquête publique a été ouverte pour une période de 33 jours, du 2 novembre 2020 au 4 décembre 2020.

Par la présente, nous vous demandons la prolongation de cette enquête publique pour les motifs qui suivent.

1. Pour la deuxième fois de l'année, les mesures de confinement adoptées par l'exécutif afin de limiter la propagation du COVID 19 empêchent les citoyens et la société civile de se saisir de façon satisfaisante des instruments habituels de la démocratie participative.

Afin d'éviter que la procédure d'enquête publique actuellement en cours ne se solde par un fort déficit de participation et que la qualité de la décision qui en résulte pâtisse d'un tel déficit, il nous paraît nécessaire de prolonger la durée de cette enquête.

En effet, l'enquête publique a été ouverte le 2 novembre 2020, alors que les mesures de confinement étaient en vigueur depuis le 1^{er} novembre. Les mesures de confinement prendront fin le 15 décembre 2020, c'est-à-dire après la date de la fin de l'enquête. Au total, l'intégralité de l'enquête publique aura été menée en période de confinement, alors qu'une prolongation de l'enquête permettrait de faire coïncider une partie de l'enquête hors période de confinement.

En particulier, une telle organisation peut dissuader les personnes présentant des risques de se rendre aux permanences ou aller consulter les dossiers physiques.

2. Nous attirons également votre attention sur le fait que les modalités de consultation et de participation du public sont extrêmement limitées.

L'accessibilité du dossier ne nous semble pas garantie, notamment à Ombree d'Anjou, où aucune heure ou demi-journée de consultation du dossier n'est possible en dehors des horaires habituels de travail, ce qui est en contradiction avec l'article R. 123-10 du code de l'environnement.

De plus, les modalités pour rencontrer le commissaire enquêteur ne sont pas satisfaisantes compte-tenu de l'enjeu de ce dossier. En effet, il n'y a que 4 permanences d'une demi-journée prévues, et toutes sont organisées durant des heures de travail, restreignant de fait la participation des personnes travaillant sur des horaires habituels.

3. Enfin, nous nous demandons si les mesures de publicité entourant cette enquête publique ont été suffisantes dans la mesure où les lieux où sont prévus les épandages n'ont fait l'objet d'aucun affichage de l'annonce de l'enquête publique.

Dans les délais actuels, il sera très compliqué pour l'association Bretagne Vivante de remettre une contribution argumentée dans le délai prévu.

En conséquence de tout ce qui précède, nous vous demandons de bien vouloir procéder au prolongement de la présente enquête publique.

Gwénola KERVINGANT,
présidente

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Gwénola Kervingant', written in a cursive style.